

Note n° 57 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 28 mai 2019

Réunion du CA UNIRS du 16 mai

Au cours de ce C.A. a été débattu le contexte économique, social, environnemental, politique et syndical depuis le C.A. du 14 mars 2019, particulièrement fourni par l'actualité, notamment la journée interprofessionnelle du 19 mars, l'incendie de la cathédrale de Paris le 15 avril et la prétendue « générosité » des milliardaires évadés fiscaux, la « clôture » du « Grand Débat National » et les annonces de Macron le 25 avril, les manifestations du 1^{er} mai, la « concertation » du 1^{er} ministre le 6 mai boycottée par Solidaires, les grèves et manifestations « Fonctions Publiques » du 9 mai, la poursuite du « mouvement des gilets jaunes », les mobilisations « climat » dont celles du 24 mai, la réforme des retraites et les couacs sur les 62 ans, la violence d'État en plus de la violence sociale (violences policières, utilisation de la justice répressive, atteintes à la liberté des journalistes, charges et gazages de la police sur les cortèges des syndicats le 1^{er} mai, chasse à l'homme dans l'enceinte d'un hôpital parisien, etc.) et pour finir les élections européennes du 26 mai. Ces sujets ont suscité d'intenses discussions, reprises dans le compte-rendu de 20 pages envoyé aux militant-e-s.

Les initiatives de l'inter organisation des neuf depuis le C.A. du 14 mars 2019, puis la réunion avec les actifs de la santé ont été rappelées, détaillées (voir note précédente 56). Il a été décidé de mieux faire connaître, le plus tôt possible, les rassemblements et manifestations prévues par les neuf. Nous allons regarder le cas des retraités qui ne payaient pas de CSG et doivent en payer au taux de 3,4 % depuis Macron.

La vie interne de l'UNIRS a permis de constater que seulement 48 structures avaient versé leurs cotisations pour l'année 2019 pour 3 700 adhérent-e-s. Il en manque beaucoup, dont les plus grosses fédérations qui vont être relancées. Des gilets jaunes retraité-e-s adhèrent dans des départements, est-ce l'exception ou la règle ? Les structures sont interrogées. L'UNIRS va commander à nouveau des gilets Solidaires, bien utiles dans les nombreuses manifestations et va participer très activement à l'équipe d'organisation du prochain Congrès de l'Union syndicale Solidaires à Saint Jean de Monts (Vendée) du 11 au 16 octobre 2020.

Les revendications de l'UNIRS sur le pouvoir d'achat

Nos revendications « officielles » figurent dans notre cahier revendicatif et dans le document de 16 pages, imprimé en 2017. Ceci a déjà donné lieu à des débats lors des CA de janvier et de mai et notre dossier sera réactualisé prochainement.

Info des départements

Les retraité-e-s du 54

L'UNIRS Meurthe-et-Moselle a tenu son AG le 21 mai. Les rapports moral et d'activités ont montré leur vitalité pour se faire connaître (livret d'accueil) et dans l'action (6 pages pour citer la chronologie des actions de 2018 pour les retraites, pour l'interpro, le climat, les immigrés, l'enfouissement des déchets nucléaires à Bure...). Le rapport financier indique la difficulté à équilibrer les comptes. L'intervention du Solidaires départemental a insisté sur l'apport des retraité-e-s, sans qui l'interpro aurait du mal à vivre.

Les retraité-e-s du 44/85

Une quinzaine de retraité-e-s de Loire Atlantique et de Vendée ont tenu, le 23 mai, leur rencontre annuelle afin d'échanger sur l'actualité et de profiter d'un moment convivial. Ils ont abordé plusieurs points :

- **EPHAD** : améliorer l'accès, les capacités d'accueil et faciliter le financement de ces hébergements.
- **Bénévolat** : 12 000 bénévoles retraité-e-s en Vendée qui assurent la moitié des présidences d'associations ; 11,6 millions d'heures de bénévolat, soit 7 250 emplois ETP à 35 h, ce qui n'interpelle pas le département.
- **Déserts médicaux** : une réalité alarmante en Vendée. Comment faire lorsque l'on est privé de médecin référent ? Comment trouver un spécialiste conventionné ? La Loire Atlantique va réaliser le même bilan.
- **Services publics** : désertification des services publics, disparition des hôpitaux en campagne, 1 500 suppressions de trésorier entre 2005 et 2013...
- **Convergence avec les gilets jaunes** : bonne en Loire Atlantique, individuelle en Vendée...

Les reculs de E. Macron

E. Macron a été élu en mai 2017, après avoir promis de « préserver le pouvoir d'achat des retraités ».

Les promesses n'engageant que les personnes qui y croient :

- **il a diminué le pouvoir d'achat** en n'appliquant pas la loi d'une revalorisation annuelle des pensions selon l'inflation : 0 % d'augmentation en 2017 et annonces de 0,3 % en 2018, 2019 et même 2020.
- **il a baissé des pensions de 1,7 %** en augmentant la CSG de 25 % pour les pensions supérieures à 1 200 € pour un célibataire et 1 000 € pour une personne en couple, soit pour 60 % des retraité-e-s.

Puis il a dû tenir compte des mobilisations inédites des retraité-e-s.

Le 15 mars 2018, 200 000 retraité-e-s manifestent à l'appel des neuf, alors qu'aucune des manifestations précédentes n'a dépassé les 30 000. C'était un signe politique fort. Le gouvernement a annoncé 5 jours après qu'il **annulait la hausse de la CSG pour 100 000 retraité-e-s** par un relèvement des seuils.

Fin 2018, les Gilets jaunes font irruption sur le terrain social, occupent les ronds-points, réclament du pouvoir d'achat (y compris pour les retraites), plus de justice fiscale (dont l'annulation de la hausse de la CSG) et sociale ... ce qui entre en résonance avec les revendications portées par les neuf. Cette mobilisation sociale et le fait qu'un gilet jaune sur deux est un retraité-e obligent E. Macron à céder en deux temps :

- **Le 10 décembre 2018**, il annonce l'annulation de l'augmentation de la CSG pour les pensions inférieures à 2 000 € ... sans préciser que ce seuil pour un célibataire descend à 1 500 € pour une personne mariée. La mesure a pris effet au 1^{er} janvier et a été appliquée avec effet rétroactif au 1^{er} mai, pour environ 5 millions de retraité-e-s ayant un revenu fiscal de référence compris entre 14 548 et 22 580 € (22 316 et 34 636 € pour un couple).
- **Le 25 avril 2019**, face à la persistance du mouvement, il annonce qu'il revalorisera les pensions inférieures à 2 000 € en 2020 et toutes en 2021, en fonction de l'inflation. Il annonce aussi un minimum de pension à 1 000 €, sans préciser le calendrier ni les modalités, pour 4,8 millions de personnes, dont 70 % de femmes, mais ce minimum n'est versé qu'en proportion des années de cotisation validées par rapport à la durée exigée pour le taux plein, 41,5 ans actuellement. Cela relativise l'augmentation pour beaucoup de personnes. Cette augmentation serait financée par le « travailler plus », c'est à dire par les salarié-e-s eux-mêmes.

E. Macron a parié sur l'absence de mobilisation des retraité-e-s méprisés, il s'est trompé.

Profitons de ce début de réveil des retraité-e-s pour obtenir un recul complet de E. Macron sur la CSG, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat ... et davantage par la revalorisation des retraites selon le salaire moyen.

Situation des EHPAD

La CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) a réalisé un état des lieux des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et de leurs résidents pour l'année 2017. Le document de 66 pages (voir [ici](#)) comporte des éléments utiles pour les équipes départementales, il détaille la description des EHPAD et des résidents, les taux d'occupation, les taux d'encadrement, les coûts salariaux moyens, la situation budgétaire des établissements, le coût d'une place, le coût global d'un résident pour l'assurance maladie...

Quelques remarques générales ressortent du document :

- Ces établissements sont publics à plus de 42 %, du secteur privé non lucratif (associatif) pour près d'un tiers, du secteur privé commercial pour un quart.
- La perte d'autonomie et le besoin en soins des résidents augmentent continuellement.
- Les hospitalisations des résidents ont légèrement diminué, 1,11 % au lieu de 1,14 %.
- L'encadrement par des professionnels augmente légèrement : 63,3 équivalent temps plein (ETP) pour 100 résidents au lieu de 62,9 ... mais cette moyenne cache une grande disparité entre les 10 % les moins pourvus et les 10 % les mieux lotis, de 46,9 à 77,5 ETP !
- Le personnel représente 70 % des dépenses, les charges d'exploitation courante 16 % et les charges de structure 14 %.
- Le coût global de fonctionnement d'une place d'hébergement s'élève à 114 € par jour.
- Un résident d'EHPAD coûte en moyenne et par an 14 303 € à l'Assurance maladie (dont 12 003 € de dotation versée à l'EHPAD et 2 083 € en remboursement de soins de ville).
- La moitié disposent d'une capacité d'autofinancement satisfaisante, voire importante, alors que 11 %, surtout des EHPAD publics, souffrent d'une insuffisance de financement.

Attention au calcul de la retraite !

La Cour des comptes publie son treizième rapport de certification des comptes du régime général de sécurité sociale, portant sur l'exercice 2018. Quelques pages comportent la branche vieillesse et les retraites, elles alertent sur la poursuite de la dégradation de la qualité de la liquidation des pensions de retraite :

- **Une pension sur sept** liquidées et mises en paiement en 2018 comporte au moins une **erreur** avec incidence financière.
- **L'incidence financière des erreurs** en faveur ou au détriment des retraité-e-s se dégrade également : 1,40 % en 2018 contre 1,16 % en 2017, ce qui aboutit à un montant probable d'erreur de **56 millions** d'euros.
- Plus d'un million de majorations de la pension de réversion et du minimum contributif sont **en attente de calcul** à fin 2018, soit 13 % de plus qu'en 2017.

Pour en savoir plus, cliquer pour lire la [synthèse](#) ou le [rapport](#) complet de la Cour des comptes.